



Termes De Références

Etude

« Etude technico économique d'une Centrale
de Collecte , de Tri et de Gestion des
coproduits issus des industries halieutiques
de la région SM»

Mots clés : Coproduit, valorisation, déchets, produits de la mer, économie bleue circulaire.

Sommaire

1. Contexte	3
2. Cadrage de l'étude	3
3. Prestation demandée.....	4
4. Livrables.....	5
5. Planning prévisionnel	5
6. Délais	5
7. Exigences : Compétences requises.....	5
8. Animation d'un séminaire de restitution des résultats de l'étude.....	6
9. Règlement des litiges.....	6
10. Pénalités de retard	6
11. Dossier de candidature	7
12. Modalités de sélection	7

1. Contexte général

La région Souss-Massa est un hub stratégique pour l'industrie halieutique nationale, contribuant de manière significative à la production nationale de PDM, notamment dans les secteurs de la conserve, de la semi-conserve et de la congélation. Toutefois, une proportion importante des coproduits générés par ces industries (têtes, arêtes, viscères, etc.) n'est pas valorisée de manière optimale, représentant ainsi à la fois un gâchis de ressources et un défi environnemental majeur.

L'étude en cours a identifié un gisement annuel de 30 000 à 35 000 tonnes de coproduits halieutiques, avec un potentiel de valorisation sous-exploité. Une gestion structurée et efficiente de ces coproduits, via leur collecte, leur tri et leur valorisation, pourrait générer une source importante de revenus supplémentaires pour les entreprises régionales, tout en contribuant à la réduction des déchets et à la préservation de l'environnement.

Face à ces enjeux, la mise en place d'une Centrale de Collecte, de Tri et de Gestion des Coproduits issus des halioindustries de la région se présente comme une opportunité stratégique à triple dimension : économique, environnementale et sociale, permettant de réduire les déchets, de créer de nouvelles chaînes de valeur et de répondre aux exigences de durabilité et de compétitivité nationale et internationale.

Conscient de l'importance croissante de la valorisation des coproduits et de la promotion de l'économie circulaire au sein de la filière halieutique, le cluster Haliopole, en tant qu'acteur clé dans le soutien à l'innovation et à la compétitivité des Halioindustries, lance une étude technico-économique visant à évaluer la faisabilité de la mise en place d'une **Centrale de Collecte, de Tri et de Gestion des Coproduits dans la région SM**, en s'appuyant sur les résultats de l'analyse approfondie des gisements disponibles, des filières de valorisation potentielles et des retombées économiques et environnementales attendues.

2. Cadrage de l'étude

Objectifs de l'étude :

Le présent document concerne l'avis de consultation relatif à l'étude et l'évaluation de la faisabilité, incluant l'analyse approfondie des aspects techniques, économiques associés à la création et au fonctionnement d'une centrale dédiée à la collecte, au tri et à la gestion des coproduits. Cette étude prendra en compte, d'une part, les résultats du diagnostic approfondi déjà réalisé, et d'autre part, les enseignements issus des modèles internationaux, tout en intégrant les spécificités régionales.

Cette initiative s'inscrit dans une démarche proactive visant à positionner la région SM comme un modèle de gestion durable et de promotion de l'économie circulaire, tout en répondant aux exigences croissantes de compétitivité et de responsabilité environnementale.

Périmètre de l'étude :

Le champ d'application de cette étude se concentre sur les industries de transformation des PDM dans la région SM. Plus précisément, elle s'intéresse aux segments identifiés dans le cadre de

l'étude en cours comme présentant un potentiel significatif en matière de gisement, à savoir les segments de la conserve, de la semi-conserve et de la congélation.

3. Prestation demandée

1^{ère} partie : Analyse de l'existant

Cette phase vise à analyser les éléments de diagnostic préexistants et à évaluer leur pertinence au regard des étapes ultérieures de l'étude. En conséquence, le prestataire est appelé à effectuer:

- Revue et analyse des diagnostics existants sur le potentiel des coproduits halieutiques dans la région SM (caractérisation, volume, nature des déchets) ;
- Benchmark des pratiques de tri et de gestion et de valorisation des déchets ;
- Evaluation de la logistique actuelle (collecte, traitement et élimination ...).

2^{ème} partie : Étude de faisabilité technique et économique

Cette phase vise à évaluer la faisabilité technique et financière du projet en identifiant les besoins spécifiques qui y sont associés.

Faisabilité technique:

- Identification des méthodes et technologies approprié pour la collecte, le tri et potentiellement la valorisation ;
- Analyse des besoins en infrastructure (terrain, bâtiment, équipement) ;
- Etude réglementaire (Opportunités et contraintes / sanitaire, environnementales...).

Faisabilité économique :

- Estimation des coûts d'investissement pour la construction et l'équipement de la centrale ;
- Estimation des coûts opérationnels à moyen et long terme ;
- Etude des sources de financement possibles (subventions, incitations fiscales, dispositifs de financement, etc.) ;
- Proposition de scénarios d'implémentation : Typologie de l'unité

3 ème partie : Recommandations et propositions

- Proposition de recommandations pour la conception et la gestion durable de la centrale.

4. Livrables

- Intermédiaires

Phase 1 : 1er rapport sera fourni en fin de la première phase. Le rapport devra comprendre les éléments suivants :

- Une note méthodologique validée préalablement par le comité de suivi
- Les résultats de la 1^{ère} phase de l'étude

Phase 2 : Le prestataire doit remettre deux rapports principaux à l'issue de cette phase, détaillant les résultats obtenus au cours de celle-ci :

- Un rapport de faisabilité technique
- Un rapport de faisabilité économique

Phase 3 : Le livrable de cette phase consistera en un rapport présentant les résultats détaillés de celle-ci.

Finaux

Les résultats finaux seront remis sous la forme d'un rapport complet en 5 exemplaires imprimés (format papier) et également sous forme numérique (PDF, Word, Excel) et faire l'objet d'une présentation orale lors d'un rendu auprès du comité de suivi.

Une synthèse de l'étude devra également être rédigée et transmise sous forme papier et sous forme numérique.

5. Planning prévisionnel

Les réponses à ce cahier de charges sont attendues pour le **20/10/2025** par courrier et par email aux adresses suivantes :

Adresse : Immeuble l'ami, 2ème étage Ancien port d'Agadir ‘Agadir 80000

Email : contactthaliopole88@gmail.com

6. Délais

Il est recommandé que la durée de l'étude n'excède pas 6 mois, le lancement de l'étude étant prévu après signature et notification de l'ordre de service par les deux parties.

Le candidat proposera donc un planning de réalisation dans sa méthodologie respectant cette information.

7. Exigences : Compétences requises

Compétences techniques requises du bureau d'études

- Expertise dans la conduite d'études de faisabilité technico-économiques de projets industriels.
- Capacité à élaborer des modèles économiques, des projections financières et des analyses de rentabilité.
- Expérience dans la conception de solutions de gestion durable des coproduits et déchets marins.
- Expertise en conception de schémas logistiques pour la collecte et le transport des coproduits.
- Connaissance des acteurs de la filière halieutique (administrations, entreprises, associations professionnelles).
- Compétence en gouvernance de projets collectifs et en structuration de partenariats public-privé.

8. Animation d'un séminaire de restitution des résultats de l'étude

Le séminaire de restitution des résultats de l'étude au profit de ses sera organisé par AHP qui s'occupera des aspects logistiques et de communication

9. Règlement des litiges

défaut de règlement à l'amiable, relevra de la compétence exclusive des tribunaux compétents d'Agadir.

En cas de résiliation du contrat par faute grave du fait du prestataire, incompétence ou incapacité de terminer l'action, le prestataire retenu sera appelé de restituer les sommes perçues correspondant à des tâches ou livrables non achevés ou non réalisées.

10. Pénalités de retard

Faute d'avoir terminé les prestations dans les délais prescrits pour chaque phase, il sera appliqué au prestataire une pénalité par jour calendaire de retard de 1‰ (un pour mille) du montant initial de la prestation, modifié ou complété éventuellement par les avenants.

Cette pénalité sera appliquée de plein droit et sans mise en demeure sur toutes les sommes dues au prestataire. L'application de ces pénalités ne libère en rien le prestataire de l'ensemble des autres obligations et responsabilités qu'il aura souscrites au titre de la prestation.

Toutefois, le montant cumulé de ces pénalités est plafonné à 10% du montant initial de la prestation modifié ou complété éventuellement par des avenants.

Lorsque le plafond des pénalités est atteint, AHP est en droit de résilier le marché après mise en demeure préalable du prestataire et sans préjudice de l'application des autres mesures coercitives telles que la restitution des sommes perçues à titre d'acompte ou de décompte prévu dans le cadre de l'application de règlements des honoraires.

11. Dossier de candidature

Le candidat doit soumettre une proposition conforme aux spécifications du présent TDR et indiquer les délais d'exécution à partir de la date de validation. Le dossier de candidature devra comprendre une offre technique et une offre financière :

- **L'offre technique** qui comprend les éléments suivants :
 - Un commentaire sur les termes de référence ;
 - Une note méthodologique ;
 - Un échéancier prévisionnel des actions de la prestation ;
 - Les curriculums vitae, détaillés des experts membres de l'équipe chargée de l'étude, dûment visés par le chef de projet;
 - Les références des missions similaires menées par le soumissionnaire.
 - **Copie du dossier juridique : Statuts, modèle J du RC, attestations de régularité fiscale**
 - **Certificat d'immatriculation à la taxe professionnelle.**

- **L'offre financière**

Une offre financière pour la prestation devra comprendre, en dirham (MAD), en Hors Taxes (HT) et en Toutes Taxes Comprises (TTC) en distinguant les honoraires et les frais.

Motifs de rejets des candidatures :

- Dossiers incomplets (Technique, juridique) ;
- Non-respect des délais et des modalités de soumission ;
- Absence, pour quelque motif que ce soit, lors de la réunion du Comité de Pilotage consacrée à l'examen des offres et à la présentation de l'approche méthodologique

12.Modalités de sélection

La fiche de sélection est basée sur un système de scoring décrit dans le tableau suivant :

Offre du candidat	Critères d'évaluation	Critères d'évaluation	Score maximum	
Offre technique (70%) Max : 140 points	Compréhension globale des TDR	Compréhension des objectifs et des attentes de l'étude	15	30
		Correspondance entre les attentes et exigences des TDR et l'offre proposée	15	
	Méthodologie proposée	Pertinence de l'approche méthodologique	25	50
		Pertinence du plan d'action/ programme proposé	25	
	Compétences du candidat	Profil et compétences du chargé d'études et de son équipe	20	40
		Expériences similaires dans le domaine	20	
	Durée de réalisation proposée		20	
Offre financière (30%) Max : 60 points	Appréciation selon le budget alloué et la cohérence du détail des dépenses		60	